



Blocage à l'aéroport france _ maroc

Par **mira01**, le **19/09/2016 à 18:45**

Bonjour tout le monde ,
je vous explique ma situation , je suis marocaine après avoir décroché mon bac il y a 7 ans au Maroc , j'ai décidé de continuer mes études en France et donc j 'ai voulu faire une formation de 2 ans , durant ma première année d'étude en France , j'ai eu un malaise à l'école j'ai été transportée en urgence , je n'avais rien payer mais 1 mois après je reçois une facture de 6 euros pour la consultation de la part du trésor public qui date du 4/05/2010 (il y a plus de 6 ans) que j'avais oublié sur le champs , un mois après après je retourne au Maroc (et donc sans payer la facture) , j'ai du quitter prématurément la France et donc j'ai pas pu réglé ces 6 euros du coup maintenant je travaille et j "ai une formation à faire à Paris , je voulais savoir si je serai bloqué à l'aéroport pour ce frais hospitalier . Merci de me répondre c'est vraiment urgent .

Par **Visiteur**, le **19/09/2016 à 18:56**

Bonjour,
Pour 6 euros je ne pense pas.
En revanche, si vous étiez amenée à être de nouveau hospitalisée, on pourrait peut être vous reconnaître...lol.